

Augmenter le bien-être des salariés

La République du Centre – 28 Février 2012

PRÉVENTION ■ À Meung-sur-Loire, MSL Circuits lutte contre le manque d'ergonomie des postes du travail

Augmenter le bien-être des salariés

Chaque année, les 112 postes de travail de l'entreprise sont passés au crible et améliorés. Illustration d'une politique de prévention menée depuis 1999.

Matthieu Villeroy

matthieu.villeroy@centrefrance.com

MSL Circuits est souvent montré en exemple. L'entreprise qui réalise des circuits imprimés à Meung-sur-Loire pratique une prévention efficace des risques de maladies professionnelles et ce, depuis presque treize ans déjà. Une politique qui a été mise en lumière la semaine dernière, à l'occasion d'un échange avec une

treintaine de personnes conviées dans le cadre du cycle Ecobiz, mené par la CCI du Loiret.

Premier point, le bilan de cette action rappelé par Didier Guibert, lean manager et secrétaire du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de cette entreprise. « Nous avons une moyenne de deux maladies professionnelles déclarées chaque année alors qu'elles sont en croissance de 10 % tous les ans en France. L'étude de l'ergonomie des postes de travail permet de maintenir la performance des opérateurs et de préserver



CONSTAT. « Nous avons une moyenne de deux maladies professionnelles déclarées chaque année alors qu'elles sont en croissance de 10 % tous les ans en France », confirme Didier Guibert.

■ Des troubles en croissance

Les troubles musculo-squelettiques ne cessent de croître dans le monde du travail. En France, ils représentent la première cause de maladie professionnelle reconnue, avec ou sans arrêt de travail. En 2008, ils ont représenté 80 % des maladies pour les actifs du régime général et même 95 % pour les salariés agricoles.

Une très large majorité des troubles détectés concerne des affections périarticulaires à savoir des douleurs de l'épaule ou un syndrome du canal carpien, localisé entre l'avant-bras et la main. Les secteurs d'activité concernés sont en premier lieu la grande distribution, l'aide et les soins à domicile ainsi que le secteur de la propreté.

ainsi la productivité du site de Meung-sur-Loire. »

Dans l'usine du Loiret, cette démarche a été lancée en 1999. Depuis, les

112 postes de travail font l'objet d'une étude tous les ans par les chefs d'équipe, afin de soulager l'effort physique effectué

par les 435 salariés et ainsi prévenir les maladies professionnelles.

Quelques exemples de cette démarche vertueu-

se : des chariots élévateurs électriques installés pour des postes de manutention, des boutons tactiles, à la place de boutons, poussoirs, des postes debout/assis qui solutionnent des restrictions médicales... Difficile de connaître le coût précis de ces modifications, « Mais on sait qu'un accident du travail peut représenter jusqu'à 22.000 euros pour un employeur. »

Du rouge au vert

Illustration de ces études, dans l'usine, une étiquette est disposée sur chaque poste de travail. Cette cotation ergonomique précise les restrictions, les rotations horaires, ainsi que les points qui restent à améliorer.

En quatre années, cette politique a permis d'inverser la tendance.

En 1999, 52 % des postes étaient cotés rouge, c'est-à-dire ergonomiquement perfectibles contre seulement 6 % jugés satisfaisants. En 2003, 47 % des postes étaient cotés vert, 11 % étaient cotés rouge et le reste, orange comme satisfaisants. ■